M. Menes clar how the detormier Jevous dans un Jennal que vous were methy " he desponding of empir michi bije - Je n'ai done mount : Jetus a Evian grand ples rapple for tiligramme in dir duel & I'm der puter mes um minute done per de 1/66 big to et en une mais four trier mes damices ingent . Aster Manuel mon minte est an prost - vyamine - y'm' un lis hon C'enter unt adpiret. Pourigeous agui pour un fuire Ateni un fum nion for m Jemethe the services domiers in pertant

I crows he'd vous sufficient Muller sonvenir au pers the lighour un boloweth Tours Direden du Fraisi un minher de In Mous dans le frame - Injurent ancom in wow and for l'arredu a find youthe man hemant mon unti jour 41 on 72 hours. Di vous unily been vous en acouper, vous pouring raffely un when Town you jesses un hom. h Comment, 1' pu. firm d'uller i julment Morridiwone de tod weir Menas don capitaire.

gah l. H. R. - 126 prompe.

S. P. 306 - group tet Demangant

Mon cher ami.

Je ne crois pas pouvoir moi-même demander une permission à votre Colonel. Il pourrait s'étonner de mon intervention dans une matière purement militaire. Mais je ne vois aucun inconvénient à vous déclarer que 48 heures vous sont indispensables pour classer votre Cabinet et remettre vos dossiers à votre remplaçant, et je vous autorise à faire état de cette déclaration auprès de vos supérieurs.

Si vetre service n'en souffre pas, ce dont ils sent seuls juges, il est hors de doute qu'une permission de cette nature vous serait extrêmement utile, indispensable même, peur que vous puissiez partir sans

préoccupation.

Bien amicalement à vous

Le Bâtonniernde l'Ordre.

Capitaine MENESCLOU, bat.C.H.R. 126eme groupe, groupe Bat Demangeat S.P.306